



Communiqué de presse

## Un PLFSS 2020 qu'il est encore temps de faire évoluer

Paris, le 30 octobre 2019 – Le PLFSS joue le chaud et le froid entre une avancée pour le secteur du dispositif médical sur l'accès précoce et d'autres mesures déconnectées de la pertinence des soins, comme le Snitem le signalait dans son communiqué du 7 octobre dernier. Dans les dernières étapes d'adoption de ce projet de loi, il est essentiel de remettre du sens et de la cohérence dans les mesures s'appliquant au secteur du dispositif médical.

Lors de son vote par l'Assemblée Nationale, le 29 octobre, le PLFSS 2020 a intégré une disposition positive, attendue par le secteur, sur l'accès précoce pour les patients aux dispositifs médicaux les plus innovants. Elle s'inscrit dans les mesures promises par le Président de la République à l'occasion du dernier Conseil Stratégique des Industries de Santé (CSIS) et il convient de la saluer. Soulignons que cette avancée a fait l'objet d'échanges entre les autorités de santé et les représentants du secteur, ce qui a conduit à une co-construction pertinente de cette disposition.

Cette méthode n'a malheureusement pas prévalu lors de la préparation de l'ensemble du PLFSS. C'est la raison pour laquelle, cette mesure est percutée par d'autres dispositions désastreuses pour le secteur, telles que l'instauration d'une clause de sauvegarde et d'un référencement pour certains dispositifs médicaux qui viennent gâcher le bilan de ce PLFSS, du moins à ce stade ! Elles ne sont nullement cohérentes avec les promesses du gouvernement d'avoir une approche de maîtrise médicalisée plutôt qu'une approche comptable simpliste.

Les prochaines étapes dans l'adoption de ce texte laissent l'espoir de voir améliorer les conditions de mise en place notamment de la clause de sauvegarde afin que celle-ci puisse s'appliquer d'une façon moins radicale et plus adaptée au secteur.

### *A propos du Snitem*

*Créé en 1987, le Syndicat National de l'Industrie des Technologies Médicales (Snitem) rassemble les acteurs de l'industrie des technologies et dispositifs médicaux y compris les entreprises impliquées dans le numérique en Santé. Il fédère plus de 440 entreprises françaises ou internationales dont la plupart ont la taille de PME ou d'ETI. Le Snitem est la première organisation en France représentant les entreprises de ce secteur d'activité et l'interlocuteur privilégié et référent des pouvoirs publics. [www.snitem.fr](http://www.snitem.fr)*

### Contacts

#### **Snitem :**

Nathalie Jarry, Responsable Communication Institutionnelle et Relations Presse – [nathalie.jarry@snitem.fr](mailto:nathalie.jarry@snitem.fr) - 01.47.17.63.35 / 06.64.77.51.59

#### **Relations presse / Agence PRPA :**

Alizée Feauveaux, [alizee.feauveaux@prpa.fr](mailto:alizee.feauveaux@prpa.fr) - 01.77.35.60.94 / 06.29.30.89.22

Anne Pezet, [anne.pezet@prpa.fr](mailto:anne.pezet@prpa.fr) - 01.46.99.69.60 / 06.87.59.03.88